



Maison des écritures et des paysages

FICHE CANDIDAT·E
Littérature

(à joindre au dossier de candidature au format PDF - **ne pas remplir à la main**)

Nom :

Prénom :

Titre du projet :
.....

Pouvez-vous attester d'une œuvre publiée en littérature à compte d'éditeur ?

- ☐ oui
☐ non (si "non" votre candidature n'est pas éligible)

Si oui, merci de préciser la date, le titre et la maison d'édition de votre dernier livre publié

TITRE.....

DATE.....

...EDITEUR

Adresse :

N° téléphone :

Email :

N° de sécurité sociale :

N° de siret auteur si vous en avez un :

.....

Si vous êtes artiste-auteur•ice, êtes-vous dispensé•e de précompte ?

- ☐ oui
☐ non

La bourse de résidence peut-elle être versée :

- ☐ en droits d'auteur•ice
☐ sur facture

Si vous avez sélectionné "sur facture", merci de préciser si vous pouvez émettre une facture à titre individuel (auto-entrepreneur, auteur•ice avec siret ...) ou si vous passez par une autre structure ?

.....

Nous vous prions de noter que le montant de l'aide est annoncé en brut de droits d'auteur•ices et qu'en cas de paiement sur facture c'est le même montant en TTC qui sera versé (pour une aide de 500€ brut en droits d'auteur.ices, si l'artiste souhaite passer par un versement sur facture c'est 500€ TTC qui seront facturés à la Villa Valmont). Le choix des modalités de rémunération peut donc faire varier le montant perçu par le ou la résidente.

Avez-vous déjà un contrat d'édition pour le projet de livre avec lequel vous candidatez ?

- ☐ oui
☐ non

Si oui, merci de préciser :

Quelles périodes de résidence choisissez vous ?

- ☐ du 29 mai au 28 juin 2026
☐ du 1er septembre au 1er octobre 2026
☐ je suis disponible aux deux périodes en 2026

Si vous ne souhaitez pas venir 1 mois entier, merci de préciser les dates que vous souhaitez retenir ci - dessous :

- ☐ entre le 29 mai et le 28 juin 2026 : je souhaiterais être accueilli.e du au
☐ entre le 1er septembre et le 1er octobre 2026: : je souhaiterais être accueilli.e du au

Vous engagez-vous à être disponible à la période de résidence choisie ?

☐ oui

La Villa accueille plus de 50 artistes chaque année et ne pourra pas proposer d'autres dates de résidence en cas d'indisponibilité de l'artiste en raison d'un taux d'occupation très important. Si vous postulez, vous vous engagez à être disponible aux dates mentionnées.

Merci de noter que des pièces administratives complémentaires seront demandées une fois les résultats annoncés au lauréat ou à la lauréate (dispense de précompte, attestation de responsabilité civile, RIB, photo, biographie ...)